

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	18.01.2022	18h24	22.102	DFS
Annule et remplace				

**Auteur(s) : Magali Brêchet et Sarah Curty**

**Titre : Bâtiment de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds, quel avenir ?**

**Contenu** (questions posées au Conseil d'État) :

Suite aux décisions politiques et votations populaires sur l'hôpital public de 2017, il a été décidé de maintenir l'hôpital de La Chaux-de-Fonds en l'état.

Suite à des discussions avec des personnes qui travaillent au sein du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe), nous constatons que :

- le bâtiment ne peut plus être isolé depuis l'extérieur, il y a cependant une perte énergétique considérable donc une perte financière ;
- l'étanchéité des murs n'est plus assurée, il y a des infiltrations d'eau ;
- les installations deviennent obsolètes (ascenseurs, certaines pièces, etc.) ;
- il faudrait revoir la position stratégique pour l'attribution des services dans l'hôpital de La Chaux-de-Fonds.

Le Conseil d'État peut-il nous confirmer ou infirmer les affirmations précédentes ?

Compte tenu des travaux effectués récemment (réfection des ascenseurs, changement des tableaux électriques), les éléments cités ci-dessus sont-ils concrètement améliorés ou ne s'agit-il que d'un pansement sur une jambe de bois ? Aujourd'hui, ces travaux ne sont plus suffisants.

Toujours selon les professionnels de terrain, le bâtiment de la rue de Chasseral ne tiendra pas plus de dix ans, il y a donc urgence d'agir rapidement.

Quelles mesures devraient être prises afin d'assurer un avenir pérenne des hôpitaux publics ? Et ce, sans plomber les finances cantonales par des coûts de la santé trop onéreux.

Que souhaite mettre en place le Conseil d'État afin de garantir un avenir durable des hôpitaux publics ?

Le Conseil d'État a-t-il un plan immobilier pour l'hôpital de La Chaux-de-Fonds ?

Ne faudrait-il pas plutôt revoir toute la planification des soins dans le canton de Neuchâtel et ainsi relancer l'idée d'un hôpital unique au Val-de-Ruz ?

Nous resterons très attentifs aux décisions du Conseil d'État, car il en va de la sécurité sanitaire et de l'intégrité physique des citoyens et citoyennes de notre canton qui se rendent à l'hôpital public.

**Développement** (commentaire aux questions) :

**Souhait d'une réponse écrite : NON**

**Demande d'urgence : NON**

**Auteur ou premier signataire : prénom, nom** (obligatoire) :

Magali Brêchet

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Sarah Curty	Michelle Grämiger	Martine Donzé
Brigitte Leitenberg	Michel Zurbuchen	